



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 27 octobre 2022**

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation de la «Sant'Andria »

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur LINALE Serge ; Monsieur ROMITI Gérard.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame FILIPPI Françoise ;
Madame MANGANO Angelina à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MILANI Jean-Louis.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la ville de Bastia a souhaité raviver la fête de Sant' Andria, coutume corse qui consistait à fêter le passage de l'automne à l'hiver ;

Considérant que la ville met en place une animation sociale et solidaire sur le territoire Bastiais en organisant une campagne de récolte alimentaire avec des points de collecte municipaux et dans les écoles de la Ville ;

Considérant que les écoles participant à cette opération seront reçues au boulodrome de Lupinu ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps, et se verront offrir un goûter et un spectacle ;

Considérant que le CCAS, dont l'objectif est de réaliser une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées, a manifesté sa volonté de s'associer à cet événement ;

Considérant la proposition d'établir une convention de partenariat entre la ville de Bastia et le CCAS pour la réalisation de la « Sant'Andria » ;

Considérant que la Ville assure le portage du projet et s'engage à assumer l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de cette manifestation (réalisation technique, assurances, sécurité, etc.) et se chargera de la communication de cet événement et prendra en charge financièrement le spectacle pour les écoliers ;

Considérant que le CCAS prendra en charge financièrement et humainement le goûter pour les écoliers et leurs accompagnants, s'engage à identifier et à contacter les associations caritatives locales qui s'occuperont de récupérer puis redistribuer le fruit de la collecte alimentaire et qu'il relayera la communication de cet événement auprès de son public et la casa di l'Anziani sera un point de collecte.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation de la « Sant'Andria » et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.